



Rénovation énergétique du Groupe Scolaire
Remplacement des chaudières à fioul par des chaudières à gaz

AVIS D'ATTRIBUTION

Marché après Avis d'Appel Public à la Concurrence en application des dispositions du Code de la Commande Publique (CCP) entré en vigueur le 1er avril 2019 et constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire ainsi que divers textes ayant modifié depuis tel ou tel article.

Prestataire retenu :

Lot unique : rénovation de la chaufferie des écoles primaire et maternelle
HERVE THERMIQUE Chardonnières Cré@vallée
24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES